

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 27 novembre 2019 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Denise Matte
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Lucie Godin, directrice du Service de développement économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Par les présentes, un **AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION** vous est donné, par la soussignée, à une séance extraordinaire du conseil de la MRC de Portneuf qui se tiendra au lieu ordinaire des séances du conseil le mercredi 27 novembre 2019, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 3.1 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 concernant toutes les municipalités
 - 3.2 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 – Gestion des permis
 - 3.3 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 – Rôle en ligne
 - 3.4 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 – Transport adapté

3.5 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 – Technicien en prévention incendie

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 248-11-2019

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020 CONCERNANT TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CRE 249-11-2019

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 212-09-2019, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 lors de rencontres tenues les 22 octobre et 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2020, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du projet de prévisions budgétaires 2020 lors de la rencontre de travail le 13 novembre 2019 et qu'il est d'accord pour son adoption le 27 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que :

Le budget global s'élève à : 6 791 348 \$;

Les revenus se répartissent comme suit :

Subventions diverses, affectations et autres revenus : 3 493 033 \$;

Participation municipale : 3 298 315 \$;

Total : 6 791 348 \$;

CONSIDÉRANT que son surplus libre en fin d'exercice 2019 est estimé à 1 779 885,35 \$;

QU'une appropriation du surplus libre est nécessaire pour boucler le budget 2020 au montant de 560 984 \$;

Ce qui porte le surplus libre final estimé à 1 218 901,35 \$ au 31 décembre 2019;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires de l'année 2020, concernant toutes les municipalités, telles que déposées et selon le tableau ci-après reproduit :

Titre	Dépenses	Recettes	
		Autres recettes	Quotes-parts
Administration générale	1 119 160 \$	614 599 \$	504 561 \$
Préfecture	203 568 \$	61 127 \$	142 441 \$
Frais de financement	58 204 \$	-	58 204 \$
Centre d'archives régional de Portneuf	7 350 \$	2 860 \$	4 490 \$
Transport collectif	119 500 \$	49 500 \$	70 000 \$
Sécurité publique	177 766 \$	150 775 \$	26 991 \$
Cours d'eau et hygiène du milieu	165 635 \$	89 504 \$	76 131 \$
Aménagement – Urbanisme	689 609 \$	281 903 \$	407 706 \$
Promotion – Développement économique	1 851 019 \$	1 340 551 \$	510 468 \$
Rénovation domiciliaire	83 433 \$	83 433 \$	0 \$
Loisirs et culture	256 519 \$	100 006 \$	156 513 \$
Évaluation foncière (sans gestion de permis et rôle en ligne)	1 409 553 \$	195 888 \$	1 213 665 \$
PADF	444 284 \$	444 284 \$	0 \$
TOTAL :	6 585 600 \$	3 414 430 \$	3 171 170 \$

QUE le conseil autorise l'appropriation du surplus libre au montant de 560 984 \$ afin de boucler le budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020 - GESTION DES PERMIS

CRE 250-11-2019

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires de la gestion des permis :

- Cap-Santé;
- Lac-Sergent;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 212-09-2019, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 lors de rencontres tenues les 22 octobre et 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2020, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2020 lors de la rencontre de travail du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la dépense pour la gestion des permis s'élève à 16 958 \$ et que cette dernière est assumée par une quote-part calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE les municipalités utilisatrices du service de gestion des permis adoptent les prévisions budgétaires de l'année 2020 telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020 – RÔLE EN LIGNE

CRE 251-11-2019

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du rôle en ligne :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Lac-Sergent;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;
- Territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 212-09-2019, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 lors de rencontres tenues les 22 octobre et 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2019, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2020 lors de la rencontre de travail le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le rôle en ligne s'élève à 5 486 \$ et que celle-ci est assumée par une quote-part calculée selon la richesse uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2020 pour le rôle en ligne adoptent ces dernières telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020 – TRANSPORT ADAPTÉ

CRE 252-11-2019

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du transport adapté :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Portneuf;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Marc-des-Carières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 212-09-2019, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 lors de rencontres tenues les 22 octobre et 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que, suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2020, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les municipalités utilisatrices du service de transport adapté ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2020 lors de la rencontre de travail le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le transport adapté s'élève à 104 701 \$ et que celle-ci est assumée par la quote-part calculée selon le prorata de la population;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2020 pour le transport adapté adoptent ces dernières telles que déposées et selon les dispositions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020 – TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CRE 253-11-2019

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale est intervenue concernant les services d'un technicien préventionniste en incendie (TPI) le 21 septembre 2016 entre les municipalités suivantes :

- Deschambault-Grondines;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Portneuf;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Portneuf a demandé d'être retirée de l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie par voie de résolution (Rés. 2019-09-265), et ce à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense pour les services d'un technicien en prévention des incendies s'élève à 78 603 \$ et que celle-ci est assumée par une refacturation à l'acte aux municipalités signataires de l'entente de services;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités toujours signataires de l'Entente ont pu prendre connaissance dudit budget relatif aux services du TPI lors d'une rencontre de travail le 20 novembre 2019;

Il est proposé par M^{me} Denise Matte et résolu :

QUE les municipalités signataires de l'Entente adoptent les prévisions budgétaires de l'année 2020 pour le technicien en prévention des incendies (TPI) telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 254-11-2019

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 08 sur la proposition de M. Ghislain Langlais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette